

# Nouveaux aliments et nouveaux ingrédients alimentaires

1992/0426(COD) - 15/01/1997

Le rapporteur, Mme Roth-Behrendt (PSE,D), s'est félicitée de l'accord conclu entre le Parlement et le Conseil en matière de les denrées alimentaires; entre autres, a-t-elle remarqué, le compromis constitue une étape importante pour certains Etats membres qui ne disposent pas de législation détaillée en ce qui concerne l'étiquetage des produits alimentaires. Pour sa part, le commissaire Bangemann a déclaré être neutre, par rapport à ceux qui disent qu'il s'agit d'un pas important et à ceux qui considèrent que ce texte n'améliorera absolument rien. Il a pourtant rappelé qu'il n'aurait pas été raisonnable d'imposer un étiquetage illimité, puisque la protection des intérêts des consommateurs ne justifie pas indication obligatoire dans l'étiquette d'environ 80-90% des composants utilisés.